

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département du Finistère

L'an deux mille vingt-cinq, le 17 novembre à 18h30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du conseil municipal (Espace Simone Veil), en séance publique sous la présidence du Maire Monsieur Philippe RONARC'H.

Date de la convocation le 7 novembre 2025

Membres en exercice : 18

**Présents :**

**Mesdames :** Michelle BUREL, Nelly VIVIEN, Alexandra MAZEAS, Christelle GUEZENGAR, Christine LE GOFF LE PESQUE, Jacqueline JAFFRY

**Messieurs :** Philippe RONARC'H, Jean-Pierre KERSALE, Olivier BODILIS, Hervé LE COZ, Jacques DYONIZIAK, Olivier LAURAIN, Patrick PERENNOU, Thierry ARNOULT

**Absents excusés :** Chloé ANDRO (pouvoir à Philippe RONARC'H), Claudie SIMON (pouvoir à Christine LE GOFF LE PESQUE), Mickaël LE COZ, Armelle RONARC'H

**Secrétaire de séance :** Hervé LE COZ

\*\*\*\*\*

**Objet : Délibération n°2025-0045 – Participation de la Commune de PLOVAN aux frais de fonctionnement de l'école Pierre Jakez HELIAS sur 2024.**

Madame, Nelly VIVIEN, adjointe en charge des Finances, présente ce dossier et donne lecture des chiffres ayant servis au calcul du « coût d'un élève » et validés à la commission de Finances du 3 novembre 2024 dont voici le récapitulatif :

Coût d'un élève en €	Commun	Maternelle	Elémentaire	Total
Total dépenses comptabilisées en 2024	46 333,98	49 319,30	7 227,17	102 880,45
Effectif école Pierre Jakez HELIAS 2024	133	43	90	133
Dépenses/effectif	348,38	1 146,96	80,30	729,90
<b>Coût par élève</b>		<b>1 495,34</b>	<b>428,68</b>	<b>773,54</b>

Madame VIVIEN rappelle qu'une convention de gestion lie les communes de Pouldreuzic et Plovan pour l'école Intercommunale Pierre Jakez Hélias. Elle précise que la commune de Plovan a demandé le maintien du calcul au réel avec la distinction entre les élèves de l'élémentaire et les élèves de maternelle et nom à la moyenne comme cela est fait pour le versement de la participation à l'école Notre-Dame de Lorette.

Participation frais de fonctionnement Ecole publique PJH de la commune de PLOVAN				
Effectif rentrée 2024 Elèves de PLOVAN	Maternelle	4	1 495,34	<b>5 981,36</b>
	Elémentaire	10	428,68	<b>4 286,80</b>
Montant à facturer à la commune de PLOVAN	Total	14		<b>10 268,16</b>

**Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité,**

**AUTORISE** Monsieur le Maire à facturer la participation des frais de fonctionnement de l'école PJH à la Commune de PLOVAN, d'après le nombre d'enfants inscrits en 2024, soit un total de **10 268,16 €** pour 14 enfants.

Fait et délibéré à POULDREUZIC, le 17 novembre 2025

Pour extrait conforme,  
Le Maire, Philippe RONARC'H

Le secrétaire de séance, Hervé LE COZ



Envoyé en préfecture le 24/11/2025  
Reçu en préfecture le 24/11/2025  
Publié le  
ID : 029-212902258-20251117-2025\_0045-DE

Visa de la préfecture :

25/11/2025

Délibération rendue exécutoire par publication à compter du .....

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de 2 mois à compter de la présente publication